

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'étanchéité

Masse de silicone

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**Siefert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
T +49 541 601-01 - F +49 541 601-853**Service chargé des renseignements**Abteilung: Technische Beratung
T +49 541 601-01
info@sievert.de**Importateur**Siefert AG
Aspstrasse 44
8472 Ober-Ohringen (Seuzach)
T +41 52 235 38 00 - F +41 52 235 38 01**Adresse e-mail de la personne compétente:**info@sievert.de**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Phrases EUH : EUH208 - Contient AMINOPROPYL TRIETHOXYSILANE. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

2.3. Autres dangers

Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
triméthoxyvinylsilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8	1 - < 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332
méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° Index) 603-001-00-X	< 2,5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour), H331 STOT SE 1, H370
octaméthylcyclotétrasiloxane substance de la liste candidate REACH (Octamethylcyclotetrasiloxane (D4)) Substance PBT substance vPvB	(N° CAS) 556-67-2 (N° CE) 209-136-7 (N° Index) 014-018-00-1	0,1 - < 1	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 4, H413
dodécaméthylcyclohexasiloxane substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6)) Substance PBT substance vPvB	(N° CAS) 540-97-6 (N° CE) 208-762-8	0,1 - < 1	Non classé
décaméthylcyclopentasiloxane substance de la liste candidate REACH (Decamethylcyclopentasiloxane (D5)) Substance PBT substance vPvB	(N° CAS) 541-02-6 (N° CE) 208-764-9	0,1 - < 1	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° Index) 603-001-00-X	(3 \leq C < 10) STOT SE 2, H371 (10 \leq C < 100) STOT SE 1, H370

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse anti-alcool. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Vapeurs nitreuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur/les aérosols. Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

méthanol (67-56-1)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Méthanol / Methanol [Methylalkohol]
VME (mg/m ³)	260 mg/m ³
VME (ppm)	200 ppm
VLE(mg/m ³)	1040 mg/m ³
VLE (ppm)	800 ppm
Toxicité critique	Vue, SNC
Notation	R, SS _c , B
Remarque	INRS, NIOSH
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020
Suisse - Valeurs limites biologiques	
Nom local	Méthanol / Methanol [Methylalkohol]
Suisse - VBT	30 mg/l
Remarque (VBT – CH)	U; b, c
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.07.2019

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,9 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	27,6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,7 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,4 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,04 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,4 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,5 mg/kg poids sec

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

PNEC sédiments (eau de mer)	0,15 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,06 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	6,6 mg/l

méthanol (67-56-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	130 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, cutanée	20 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	130 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	20 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	130 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	130 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	4 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	26 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	4 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	26 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	26 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	26 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	20,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	2,08 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1540 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	77 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7,7 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	100 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

3-aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	8,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	59 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	17,4 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	5 mg/kg de poids corporel/jour

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,33 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,033 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	3,3 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,12 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,05 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	13 mg/l

octaméthylcyclotérasiloxane (556-67-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	73 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	73 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	73 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	73 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	13 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	3,7 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	13 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	3,7 µg/kg ps
A long terme - effets systémiques, inhalation	13 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	13 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0015 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00015 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,54 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	41 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. EN 374. Fluoroélastomère (FKM). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN ISO 13688. EN 13034

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. Filtre à gaz A2. EN 143. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Les indications ci-dessus aux équipements de protection se réfèrent à l'utilisation commerciale de quantités plus grandes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide pâteux.
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,01 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

S'hydrolyse.

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

sous l'action de la chaleur: Formaldéhyde-formation. Ethanol.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
DL50 orale rat	7120 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	3259 nl/kg (méthode OCDE 402)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	16,8 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

méthanol (67-56-1)	
DL50 orale	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	17100 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	128,2 mg/l/4h

décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	8,67 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

méthanol (67-56-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	466 – 529 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 422)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 422)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	605 mg/m ³ air

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
CL50 poisson 1	137 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; produit d'hydrolyse)
CE50 Daphnie 1	121 mg/l (48 h; Daphnia magna; produit d'hydrolyse; Méthode de test UE C.2)
CEr50 (algues)	> 64 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; produit d'hydrolyse)
NOEC chronique crustacé	20 mg/l (21 d; Daphnia magna; produit d'hydrolyse; (méthode OCDE 211))
NOEC chronique algues	64 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; produit d'hydrolyse)

méthanol (67-56-1)	
CL50 poisson 1	15400 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus; (EPA-660/3-75-009))
CE50 Daphnie 1	18260 mg/l (48 h; Daphnia magna; (OECD-Méthode 202))
CEr50 (algues)	≈ 22000 mg/l (96 h; Pseudokirchneriella subcapitata; (méthode OCDE 201))
NOEC (chronique)	208 mg/l (21 d; Daphnia magna; QSAR)

octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
CL50 poisson 1	> 22 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; EPA OTS 797.1400)
CE50 Daphnie 1	> 15 mg/l (48 h; Daphnia magna; EPA OTS 797.1300)
CEr50 (algues)	> 22 mg/l (96 h; Pseudokirchneriella subcapitata; EPA OTS 797.1050)
NOEC chronique poisson	≥ 4,4 mg/l (93 d; Oncorhynchus mykiss; 40 CFR 797.1600)

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

NOEC chronique crustacé	≥ 15 mg/l (21 d; Daphnia magna; EPA OTS 797.1330)
NOEC chronique algues	< 22 mg/l (96 h; Pseudokirchneriella subcapitata; EPA OTS 797.1050)

12.2. Persistance et dégradabilité

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	51 % (28 d; (méthode OCDE 301F))

méthanol (67-56-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	95 % (20 d)

octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	3,7 % (29 d; (méthode OCDE 310))

décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
Persistance et dégradabilité	Le produit n' est pas biodégradable.
Biodégradation	0,14 % (28 d; (méthode OCDE 310))

dodécaméthylcyclohexasiloxane (540-97-6)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	4,47 % (28 d; (méthode OCDE 310))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,82 Relation quantitative structure-activité (QSAR)
Potentiel de bioaccumulation	D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable.

méthanol (67-56-1)	
FBC poissons 1	1
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,77
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
FBC poissons 1	14900 l/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	6,488 (25.1 °C; (méthode OCDE 123))

décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	7060 (Pimephales promelas; (méthode OCDE 305))
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	8,07 (24,6 °C)
Potentiel de bioaccumulation	bioaccumulable.

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

dodécaméthylcyclohexasiloxane (540-97-6)	
FBC poissons 1	2860 l/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	8,87 (23.6 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	-0,02 (produit d'hydrolyse)
Ecologie - sol	Produit s'adsorbant peu dans les sols.

octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	4,22 (méthode OCDE 106)

décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	5,17 (25,6 °C; (méthode OCDE 106))

dodécaméthylcyclohexasiloxane (540-97-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	5,9 Relation quantitative structure-activité (QSAR)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
méthanol (67-56-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
dodécaméthylcyclohexasiloxane (540-97-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.
Suisse – Recommandations	: Élimination selon Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED, RS 814.600).
Suisse – Code déchet (OMoD, RS 814.610)	: 08 04 10 - Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3(a)	PROBAU Bau- u. Fenster Silikon ; triméthoxyvinylsilane ; méthanol ; octaméthylcyclotétrasiloxane
3(b)	PROBAU Bau- u. Fenster Silikon ; triméthoxyvinylsilane ; méthanol ; octaméthylcyclotétrasiloxane
3(c)	octaméthylcyclotétrasiloxane
40.	PROBAU Bau- u. Fenster Silikon ; triméthoxyvinylsilane ; méthanol ; octaméthylcyclotétrasiloxane
69.	méthanol
70.	octaméthylcyclotétrasiloxane ; décaméthylcyclopentasiloxane

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:
octaméthylcyclotétrasiloxane (EC 209-136-7, CAS 556-67-2), dodécaméthylcyclohexasiloxane (EC 208-762-8, CAS 540-97-6),
décaméthylcyclopentasiloxane (EC 208-764-9, CAS 541-02-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso III Partie I (Catégories de substances dangereuses)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b	5000	50000

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Directives nationales : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim, RS 813.11), Annexe 3: non applicable.

CH - Classe de danger pour l'eau (WGK) : Classe B

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

Ordonnance sur la protection de l'air (Opair) : Non applicable, Non spécifiquement concerné

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) : Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

PROBAU Bau- u. Fenster Silikon

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fiche de données de sécurité du fournisseur.
Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Maximilian Gatterdam

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 4
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient AMINOPROPYL TRIETHOXSILANE. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

KFT SDS EU 00

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.